



Répertoire Electoral Unique - REU -

Mercredi 14 et vendredi 16 novembre 2018



Programme et intervenants :

- Généralités, cadre réglementaire et dates clés
- Le portail ELIRE
- Le logiciel E.GRC V11.02
- Informations diverses

Généralités, cadre réglementaire et dates clés

Les lois n° 2016-1046, 2016-1047 et 2016-1048 du 1^{er} août 2016 ainsi que les décrets qui en découlent, modifient les modalités d'inscription sur les listes électorales afin de rapprocher les citoyens du processus électoral et instituent un **Répertoire Electoral Unique (R.E.U) dont la gestion est confiée à l'INSEE.**

Cette réforme **rentre en vigueur au 1^{er} janvier 2019**, les données du REU devant être exploitées "en grandeur nature" lors des élections européennes du 26 mai 2019.

Cette réforme prévoit une phase d'initialisation d'octobre 2018 au 20 décembre 2018 puis une période de transition jusqu'à décembre 2019 qui modifie les dates limite de dépôt d'une inscription pour participer à un scrutin se tenant entre le 11 mars 2019 et le 1^{er} janvier 2020.

Généralités, cadre réglementaire et dates clés

Cadre réglementaire résumé en 5 points

- Instauration d'un Répertoire Electoral Unique (**REU**) géré par, et sous la responsabilité de, l'**INSEE**. Les listes électorales de chaque commune seront extraites du REU une fois par an minimum, et avant chaque scrutin.
- Les **demandes d'inscription** déposées par les électeurs sont reçues et instruites **tout au long de l'année**. Désormais la limite de dépôt est fixée au 6ème vendredi précédant le scrutin.
- La **double inscription** (sur une liste communale et sur une liste consulaire) des Français établis à l'étranger est **supprimée**. Les électeurs concernés ont le choix de la liste sur laquelle ils souhaitent demeurer inscrits.

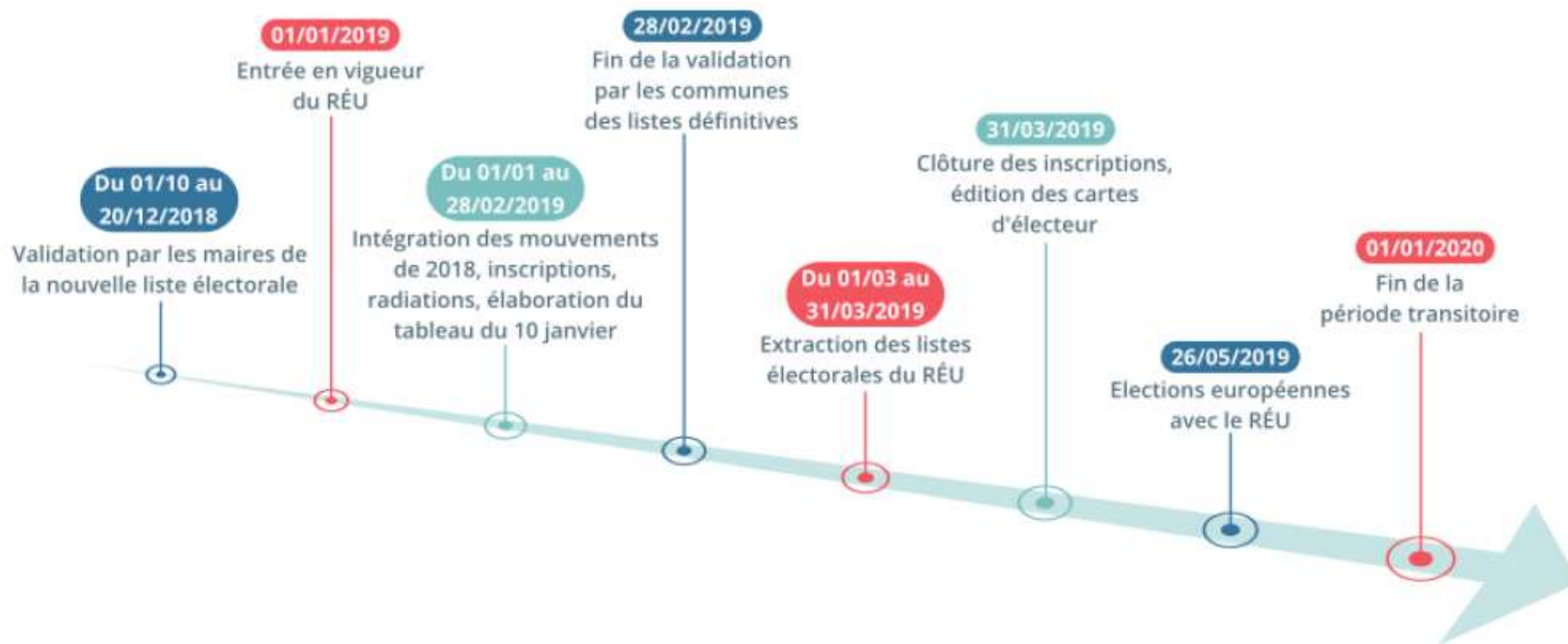
Généralités, cadre réglementaire et dates clés

Cadre réglementaire résumé en 5 points

- La loi **transfère au Maire** : la compétence des **décisions d'inscription et de radiation** (à l'exception des inscriptions et des radiations d'office enregistrées directement par l'INSEE) et la responsabilité d'**information du citoyen** de l'évolution de sa situation électorale dans le respect des délais légaux.
- Les commissions administratives sont remplacées par des **commissions de contrôle** qui peuvent invalider des inscriptions ou des radiations et traitent les recours précontentieux.

Généralités, cadre réglementaire et dates clés

Dates clés jusqu'à la fin de la période transitoire



Le portail ELIRE



Le logiciel E.GRC V11.02

Informations diverses

- **Numérisation des Registres d'Actes d'Etat Civil (NRAEC) /
COMmunication Electronique des Données Etat Civil (COMEDDEC)**
- **Prélèvement A la Source (PAS)**
- **Dématérialisation des Marchés Publics**
- ...

Informations diverses

NRAEC / COMEDEC

- NRAEC – Campagne 2
 - 71 livraisons échelonnées de novembre 2018 à février 2019
 - X communes reçues à ce jour
 - 58 intégrations à faire au fil de l'eau (communes Berger-Levrault)

- . COMEDEC – démarrage obligatoire au 1/11/2018
 - 12 communes concernées en Aveyron
 - 5 ont été accompagnées par le SMICA : Aubin, Naucelle*, Olemps, Saint-Geniez-d'Olt, Séverac-le-Château
 - Le SMICA est le relais départemental de l'Etat pour la délivrance des cartes

Informations diverses

PAS

- Commande mutualisée du connecteur PASRAU
 - Pourquoi ?
 - Tarif de mise en place revu à la baisse + abonnement annuel

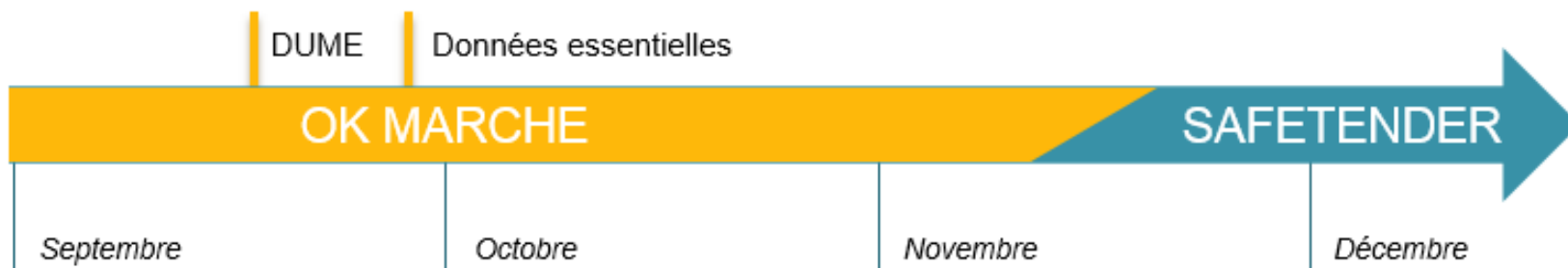
Collectivité de 0 à 1000 habitants	45,00 €
Collectivité de 1001 à 2000 habitants	55,00 €
Collectivité de 2001 à 3500 habitants	65,00 €
Collectivité de 3501 à 6500 habitants	75,00 €
Collectivité de 6501 à 10000 habitants	85,00 €
Collectivité de 10001 à 12000 habitants	100,00 €
Collectivité de 12001 à 15000 habitants	120,00 €
Collectivité au-delà de 15000 habitants	150,00 €

- Déploiement au fil de l'eau d'ici le 1/01/2019 (12 % à ce jour)
- . Déploiement d'E-Paye V11, courant novembre avec la FRFE (Fraction Représentative des Frais d'Emploi)

Informations diverses

Dématérialisation des marchés publics

- Nouvelle réglementation en matière de dématérialisation des marchés publics (seuil 25000 €, totalité des échanges sur profil acheteur, données essentielles, dume)
- Offre électronique ≠ Signature électronique
- Dès 2019, remplacement d'OK-MARCHE par SafeTender



Retrouvez nous sur ...

- WWW.SMICA.FR
- WWW.E-OCCITANIE.FR
- PAGE FACEBOOK



e-occitanie

